

## Règlement Incubateur Lot et Garonne 2025

ATIS est une association loi 1901 créée en 2010 qui a vocation à accompagner l'émergence et le développement de projets d'innovation sociale et entreprises de l'économie sociale et solidaire en Nouvelle-Aquitaine.

ATIS anime pour cela notamment plusieurs programmes d'accompagnement à l'échelle régionale :

-  La Fabrique à Initiatives,
-  Premiers Pas,
-  L'Incubateur d'innovation sociale,
-  Programme coopération économique et territorial,
-  Aide à l'implantation territoriale

L'objectif de cet incubateur est **d'accompagner entre 5 et 8 projets d'entreprises socialement innovantes par an.**

Nous ciblons les projets :

-  qui peuvent être initiés par une ou des personnes physiques et/ou une ou des personnes morales,
-  qui contribuent à la résolution d'une problématique sociale ou environnementale en Lot et Garonne
-  qui reposent sur un modèle économique pérenne,
-  qui visent à créer des emplois en Nouvelle-Aquitaine, et plus particulièrement en Lot et Garonne.

### Ce que vous apporte ATIS

L'offre d'incubation repose sur un accompagnement adapté pour chaque projet proposé par l'équipe d'ATIS et une mise en réseau avec l'ensemble de nos partenaires et experts en fonction des besoins du projet et du niveau d'avancement dans le parcours. D'une durée de 12 mois, la période d'incubation vise à faire évoluer votre projet jusqu'à sa concrétisation.

A ce titre, vous bénéficierez de :

-  Un appui technique et méthodologique, spécialisé sur les projets d'entreprises sociales,
-  Un accompagnement stratégique personnalisé.
-  Des formations et ateliers collectifs pour formaliser et consolider votre projet.
-  L'ouverture à notre réseau de partenaires : réseau de l'ESS, partenaires et experts techniques, partenaires financiers.
-  L'intégration à une communauté d'entrepreneurs sociaux.

## Les étapes de la sélection des projets

-  Téléchargement de la trame vierge du dossier de candidature pour réaliser votre brouillon :  
<https://atis-asso.org/nos-programmes/incubateur-lot-et-garonne/>
-  Dépôt du dossier de candidature finalisé par voie numérique à <https://airtable.com/shrCo4bwrAYvxoSJd>
-  Pré-sélection des dossiers par la chargée de mission d'ATIS Lot et Garonne
-  Entretien oral des projets présélectionnés devant les partenaires d'ATIS Lot et Garonne

## Les partenaires de l'incubateur d'ATIS Lot et Garonne :

-  La **Région Nouvelle-Aquitaine** soutient l'incubateur d'innovation sociale depuis son démarrage au titre de sa politique en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'innovation sociale.
-  **L'Europe s'engage en Nouvelle-Aquitaine avec le FSE.** L'Incubateur d'innovation sociale est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds Social Européen.
-  Le **Département du Lot et Garonne** via sa Feuille de route ESS
-  Le syndicat de traitement des déchets **ValOrizon** au titre de l'économie circulaire

## Confidentialité et droits d'accès

Les données et informations collectées via les candidatures ne sont communiquées ou susceptibles de l'être qu'à ATIS et à ses partenaires qui sont tenus à un devoir de confidentialité.

Les candidats autorisent la communication de ces données sans contrepartie financière ni condition aucune.

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de l'article 13 du règlement européen n° 2016/679 RGPD relatif aux informations à fournir lorsque des données à caractère personnel sont collectées :

- ATIS, Chemin de Rieulet, ZAE de la Confluence, 47160 DAMAZAN est responsable du traitement des données du programme d'incubation

- Les finalités du traitement sont présentés précédemment dans le règlement de candidature.
  - Les catégories de destinataires sont présentées précédemment dans le règlement de candidature.
  - Les données à caractère personnel seront conservées jusqu'à un an après l'envoi des informations ou, pour les lauréats, de la fin de l'accompagnement.
  - Les candidat.e.s peuvent demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée.
  - Les candidats disposent d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.
- Ces droits peuvent être exercés sur simple demande à l'adresse mail [contact@atis-asso.org](mailto:contact@atis-asso.org)

**Le calendrier prévisionnel de l'incubateur SERA disponible sur demande auprès de la Chargée de mission d'ATIS Lot et Garonne :**

Tel : 06 04 53 35 69  
[incub47@atis-asso.org](mailto:incub47@atis-asso.org)

Retrouvez-nous sur :

 [Facebook](#)

 [LinkedIn](#)